Reconduction de la décision de la Commission des statuts du 19 octobre 2010

Déjà en 2010 la Commission des statuts, saisie par des responsables d'institution à la suite de pétitions signées par des étudiants, avait tenu une réunion le mardi 19 octobre 2010 au Rectorat et elle avait pris à l'unanimité la décision d'accorder un délai supplémentaire aux étudiants désirant être inscrits sur les listes électorales jusqu'au jeudi 21 octobre 2010 à 16h.

Cette année aussi le même délai supplémentaire est accordé aux étudiants jusqu'au jeudi 20 octobre 2011 à 16 h.

Par conséquent, tous les étudiants qui auront réglé le premier versement de leur scolarité au plus tard le jeudi 20 octobre 2011 figureront sur les listes définitives des électeurs.

Pour aider les institutions à mettre à jour les listes déjà éditées, le SI affichera les listes des étudiants qui auraient régularisé leur situation durant le délai supplémentaire entre le 14 et le 20 octobre 2011.

Joseph Otayek

Délégué du recteur à la vie étudiante et aux engagements citoyens

Beyrouth, le 19 octobre 2011